

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 16/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

11/12/2024

Date d'affichage

11/12/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie, M. SIGNORET Pierre, M. STOYE Julien, M. THIBERT Vincent

Procurator(s) :

Mme FRANÇAIS-DUMONT Marjolaine donne pouvoir à Mme DUMONT-PLATEL Christèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme FRANÇAIS-DUMONT Marjolaine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CARRERAS Valentin

Numéro interne de l'acte : 2024-112

Objet : Intégration de l' "Allée des arts" dans le domaine public

Rapporteur: Jean-Luc PAQUELIER

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière ;
Vu la délibération D2023-72 du 13/11/2023 de nomination d'une nouvelle voie.

Monsieur le Maire rappelle la création de la voie « Allée des arts » du domaine public communal d'une longueur de 149.38 ml.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** l'intégration de la voie « Allée des arts » dans le domaine public d'une longueur de 149.38 ml ;
- **De préciser** que le tableau des voies communales sera mis à jour ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,
Valentin CARRERAS

